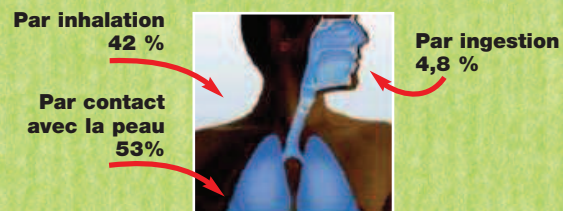


Les risques pour la santé liés à l'usage des pesticides

Les voies de contamination



Risques d'intoxication à court, moyen et/ou long terme.

Intoxication aiguë : les troubles interviennent juste après l'exposition aux produits phytosanitaires (irritations cutanées, nausées...).

Intoxication chronique : les troubles apparaissent des années après une exposition répétée (maladie neurologique, cancers...). Cette intoxication liée aux produits phytosanitaires est difficile à évaluer, car elle résulte de plusieurs paramètres, mais les doutes sont plus qu'avérés.

L'exposition aux pesticides

Nous sommes tous différemment exposés.

• Les utilisateurs professionnels :

Les agriculteurs et les agents des routes ou des collectivités sont exposés tout au long de leur vie. Ils doivent donc prendre les précautions nécessaires pour se protéger et se munir d'un équipement de protection (gants, masque, combinaison...).



Protégez-vous !

Les professionnels le font bien !

• Utilisateur amateur autrement dit le jardinier

Pour traiter, vous devez vous protéger ! Dès que vous utilisez des produits phytosanitaires, vous vous exposez aux mêmes risques que les professionnels et vous devez vous protéger lors de l'application !

Équipez-vous absolument d'un vêtement couvrant, de gants, de bottes et d'un masque spécifique en cas d'inscription sur l'étiquette du produit.



Gants en nitrile ou néoprène avec l'inscription

Demi-masque à cartouches avec filtres A2P3

• Et l'entourage ?

C'est au jardinier de veiller à ce que son entourage ne vienne pas s'exposer aux risques en venant sur la zone traitée.

Ne laissez pas les enfants jouer sur la pelouse que vous venez de traiter !

STOCKEZ LES PRODUITS HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.



• Si vous consommez les légumes et/ou fruits de votre jardin traité !

Si vous êtes amenés à traiter, pensez à respecter les délais entre le traitement et votre consommation des fruits et légumes de votre potager. Ils peuvent contenir d'importants résidus de produits phytosanitaires et être plus dangereux que ceux commercialisés.

EN L'ABSENCE D'INDICATION DE DÉLAI D'UTILISATION AVANT RÉCOLTE ET CONSOMMATION SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT, IL EST IMPÉRATIF DE LAISSER UN DÉLAI DE 5 JOURS.